

Fédération de Cheerleading du Québec

États financiers

Exercice terminé le 30 juin 2023



Fédération de Cheerleading du Québec

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
États financiers	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12
Renseignements complémentaires	13
Annexe A	14



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la
Fédération de Cheerleading du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fédération de Cheerleading du Québec (la « Fédération »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L.⁽¹⁾

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 25 septembre 2023

⁽¹⁾ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133805

Fédération de Cheerleading du Québec

Résultats

Exercice terminé le 30 juin 2023

3

	2023	2022
	\$	\$
Produits (relevé A)	1 169 242	700 114
Charges d'opérations (relevé B)	936 649	373 569
Excédent des produits sur les charges d'opérations	232 593	326 545
Charges d'administration		
Honoraires professionnels	104 784	120 985
Assurances	29 972	33 762
Site Web et informatique	12 247	8 994
Publicité et promotion	8 650	3 045
Honoraires contractuels	7 033	7 446
Loyer	2 315	14 450
Déplacements et repas	1 153	6 351
Fournitures de bureau	824	1 613
Télécommunications	399	1 410
Radiation de comptes clients	23 168	-
Intérêts et frais bancaires	1 450	2 922
Amortissement des immobilisations	1 930	1 603
	193 925	202 581
Excédent des produits sur les charges avant autre élément	38 668	123 964
Autre élément		
Cotisation en taxes à la consommation (note 11)	92 805	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(54 137)	123 964

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fédération de Cheerleading du Québec

Évolution des actifs nets
Exercice terminé le 30 juin 2023

4

	Affectation d'origine interne (note 7)					2023 Total \$	2022 Total \$
	Organisation des compétitions et des événements \$	Projets spéciaux \$	Fonds de prévoyance \$	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$		
Solde au début	250 078	160 000	75 000	5 504	285 133	775 715	651 751
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	57 614	(71 950)	(50 500)	(1 930)	12 629	(54 137)	123 964
Investissements en immobilisations	-	-	-	2 022	-	2 022	1 594
Affectation d'origine interne	-	-	-	-	(2 022)	(2 022)	(1 594)
Solde à la fin	307 692	88 050	24 500	5 596	295 740	721 578	775 715

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fédération de Cheerleading du Québec

Bilan

Au 30 juin 2023

5

	2023	2022
	\$	\$
Actif à court terme		
Encaisse	933 564	866 643
Dépôt à terme, intérêt au taux de 4,17 %, échéant en août 2023	50 000	-
Débiteurs (note 3)	46 901	60 566
Stock de fournitures	-	9 490
Frais payés d'avance	24 082	16 359
	1 054 547	953 058
Immobilisations (note 5)	5 596	5 504
	1 060 143	958 562
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	331 883	182 847
Produits reportés	6 682	-
	338 565	182 847
Actifs nets (note 7)		
Fonds affecté à l'organisation des compétitions et des événements	307 692	250 078
Fonds affecté aux projets spéciaux	88 050	160 000
Fonds de prévoyance	24 500	75 000
Investis en immobilisations	5 596	5 504
Non affectés	295 740	285 133
	721 578	775 715
	1 060 143	958 562

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur



_____, administrateur

Fédération de Cheerleading du Québec

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 juin 2023

6

	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des subventions, commandites et dons	316 319	199 064
Rentrées de fonds provenant des opérations courantes	818 262	363 334
Revenus d'intérêts	29 525	3 514
Sorties de fonds provenant des salaires et charges sociales	(229 212)	(69 503)
Sorties de fonds provenant des opérations courantes	(815 951)	(464 990)
	118 943	31 419
Activités d'investissement		
Acquisition d'un dépôt à terme	(50 000)	-
Acquisition d'immobilisations	(2 022)	(1 594)
	(52 022)	(1 594)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	66 921	29 825
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	866 643	836 818
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	933 564	866 643

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Au cours de l'exercice, la Fédération a reçu des apports d'une valeur totale de 2 315 \$ (14 450 \$ en 2022) sous forme de loyer. Ces apports sous forme de biens et services sont comptabilisés dans les produits de subventions, commandites et dons, et les services reçus sont comptabilisés dans les charges d'administration.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution et nature des activités

La Fédération de Cheerleading du Québec (ci-après « la Fédération ») a été constituée le 6 juin 2003 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. La Fédération regroupe les équipes de cheerleading du Québec dans le but d'organiser des activités permettant de promouvoir l'esprit sportif.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les NCOSBL font partie des PCGR canadiens.

Constatation des produits

Cotisations des membres

Les produits des cotisations des membres sont constatés de manière linéaire sur la période des cotisations, soit du 1er juillet au 30 juin.

Subventions, commandites et dons

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions, commandites et dons. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Autres produits et revenus d'intérêts

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les biens et services ont été livrés ou rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Apports sous forme de biens et services

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les produits tirés d'apports sous forme de biens et services. Ceux-ci sont constatés lorsque leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la Fédération aurait dû se procurer autrement ces biens et services pour son fonctionnement courant.

2. Méthodes comptables (suite)*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements temporaires, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, ayant une échéance initiale de trois mois et moins.

Stock de fourniture

Le stock de fournitures est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau et matériel	20 %
Matériel informatique	30 %

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Débiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients	19 712	48 710
Appariement à recevoir de Sports Québec	21 259	-
Taxes à la consommation à recevoir	4 119	11 856
Intérêts à recevoir	1 811	-
	46 901	60 566

4. Programme Placements Sports

La Fédération bénéficie du programme Placements Sports. En vertu de ce programme, Sports Québec bonifie les dons reçus par la Fédération de 360 % de la valeur du don.

La Fédération cède la propriété de 20 % des dons admissibles à Placements Sports ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal.

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la Fédération, car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 30 juin 2023, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 109 040 \$ (103 167 \$ en 2022).

L'équivalent de 80 % du total des dons et du montant apparié par Sports Québec est versé dans un fonds de réserve géré par la Fédération. La Fédération utilise les montants versés dans son fonds de réserve selon les priorités qu'elle se fixe, à l'intérieur des normes prescrites par le programme Placements Sports. Le conseil d'administration de la Fédération approuve les utilisations des sommes provenant du fonds de réserve.

Les revenus et dépenses composant le fonds de réserve de la Fédération sont présentés à l'annexe A.

5. Immobilisations

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau et matériel	21 376	20 513	863	887
Matériel informatique	22 043	17 310	4 733	4 617
	43 419	37 823	5 596	5 504

6. Crédoiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs	2 180	20 502
Charges à payer	91 925	37 912
Salaires et charges sociales à payer	26 423	5 882
Provision pour cotisation en taxes à la consommation	211 355	118 551
	331 883	182 847

Au 30 juin 2023, les comptes fournisseurs et charges à payer incluent une somme de 212 813 \$ (119 235 \$ en 2022) à remettre à l'État.

7. Affectation d'origine interne*Organisation des compétitions et des événements*

Le conseil d'administration a autorisé l'affectation d'une somme de 58 000 \$ en 2022 (aucune en 2023) au fonds d'organisation des compétitions et des événements.

Projets spéciaux

Le conseil d'administration a autorisé l'affectation d'une somme de 110 858 \$ en 2022 (aucune en 2023) au fonds des projets spéciaux.

Les montants affectés par projets se répartissent comme suit :

- 5 858 \$ en 2022 (aucune en 2023) pour le fonds de soutien aux clubs;
- 105 000 \$ en 2022 (aucune en 2023) pour le fonds au développement du sport.

Fonds de prévoyance

Le conseil d'administration a autorisé l'affectation d'une somme de 25 000 \$ en 2022 (aucune en 2023) au fonds de prévoyance.

Investis en immobilisations

Le conseil d'administration a choisi de présenter distinctement, à titre d'affectation d'origine interne, les actifs nets investis en immobilisations.

7. Affectation d'origine interne (suite)

La Fédération ne peut utiliser ces sommes grevées d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

8. Engagements contractuels

La Fédération s'est engagée en vertu d'un contrat de location pour un montant total de 36 535 \$ qui sera versé au cours du prochain exercice.

9. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent la Fédération à divers risques financiers. Les risques financiers importants découlant d'instruments financiers sont résumés ci-dessous :

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Fédération est exposée au risque de liquidité en raison de ses passifs financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Fédération est exposée au risque de crédit en raison de ses actifs financiers. Au 30 juin 2023, 70 % des comptes clients sont à recevoir de deux clients en particulier (32 % auprès de deux clients en 2022).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers à taux fixe exposent la Fédération à un risque de juste valeur, alors que ceux à taux variable exposent la Fédération à un risque de flux de trésorerie.

10. Aide gouvernementale

Au cours de l'exercice, la Fédération a comptabilisé dans ses produits une aide gouvernementale de 255 694 \$ (267 073 \$ en 2022). Cette aide gouvernementale vise à aider la Fédération à promouvoir, développer et régir le cheerleading au Québec et est assortie de diverses conditions. Au 30 juin 2023, il n'y avait aucun passif éventuel à comptabiliser en regard d'une demande de remboursement.

11. Éventualité

La direction estime que la Fédération est exposée à une cotisation potentielle en taxes à la consommation relativement à un défaut d'avoir ouvert son compte auprès des autorités gouvernementales.

Au 30 juin 2023, la provision s'établit donc à 211 355 \$.

La Fédération a provisionné ce montant à la suite de la conclusion de Revenu Québec en lien avec la perception des taxes sur les revenus de cotisation des membres et compte tenu de sa meilleure estimation des intérêts et pénalités en découlant.

12. Chiffres comparatifs

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Fédération de Cheerleading du Québec

Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 30 juin 2023

13

	2023	2022
	\$	\$
Relevé A - Produits		
Subventions, commandites et dons	339 893	300 802
Championnats	245 684	127 200
Ventes de billets	172 582	71 400
Cotisations des membres	148 908	114 066
Sanctions d'événements et juges	108 687	65 385
Inscriptions à la compétition Adrénaline	80 853	-
Revenus d'intérêts	31 336	3 514
Formations d'entraîneurs	20 447	16 974
Articles promotionnels et kiosques	16 445	-
Autres revenus	3 555	773
Cliniques d'apprentissage	852	-
	1 169 242	700 114

Relevé B - Charges d'opérations

Charges reliées aux championnats et aux compétitions	421 164	115 173
Salaires et charges sociales	249 753	73 315
Honoraires des juges et maîtres de cérémonie	104 284	67 013
Musique, scènes et décors	73 016	48 114
Médailles, trophées et bannières	21 192	10 747
Qualification et bourses	21 000	18 250
Déplacements et hébergement	19 565	24 013
Charges reliées aux formateurs	15 772	8 419
Sécurité et premiers soins	10 903	6 660
Location d'équipements et de locaux	-	1 865
	936 649	373 569

Fédération de Cheerleading du Québec

Annexe A

Exercice terminé le 30 juin 2023

14

	2023	2022
	\$	\$
Revenus – Placements Sports		
Dons (sommes provenant des donateurs)	7 798	5 257
Appariement Placements Sports	21 259	14 022
Revenus d'intérêts de placements – Programme Placements Sports	185	-
	29 242	19 279
Dépenses – Placements Sports		
Rémunération du personnel, aide contractuelle, soutien administratif et opérationnel	29 242	19 279
Soutien et encadrement pour les entraîneurs et officiels	-	-
Dépenses de fonctionnement	-	-
Mise en œuvre du plan de développement de la discipline	-	-
Site Web	-	-
Photocopies et reprographie	-	-
Publicité et promotion	-	-
	29 242	19 279
Excédent des revenus sur les dépenses	-	-
Fonds de réserve au début de l'exercice	-	-
Fonds de réserve à la fin de l'exercice	-	-